

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2009
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,29% de l'actif total au 30 juin 2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT
Membre du réseau UHY International

Abderrazak GABSI

Tunis, le 23 juillet 2009

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 258 972	2 282 049	2 037 897
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 121 773	2 148 484	1 909 146
	- Titres OPCVM		137 199	133 565	128 751
	Placements monétaires et disponibilités		644 911	626 617	493 977
	- Placements à terme	3.2	644 314	623 834	493 089
	- Disponibilités		597	2 783	888
TOTAL ACTIF			2 903 883	2 908 666	2 531 874
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 486	9 726	8 891
	Autres créditeurs divers	3.4	45 382	25 703	30 211
	Total passif		54 868	35 429	39 102
ACTIF NET	Capital		2 825 978	2 835 627	2 475 928
	Capital en nominal :	3.5	3 369 700	3 582 000	3 361 100
	- Capital début de période		3 361 100	3 574 800	3 574 800
	- Emission en nominal		3 804 100	2 309 900	6 210 900
	- Rachat en nominal		-3 795 500	-2 302 700	-6 424 600
	Sommes non distribuables :	3.6	-543 722	-746 373	-885 172
	- Des exercices antérieurs		-885 172	-941 331	-941 331
	- De l'exercice en cours		341 450	194 958	56 159
	Sommes distribuables :		23 037	37 610	16 844
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	23 031	37 622	16 856
	- Report à nouveau		6	-12	-12
	Actif net		2 849 015	2 873 237	2 492 772
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 903 883	2 908 666	2 531 874

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Période du 01/01 au 30/06/2008	clos le Exercice 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	66 762	66 762	85 909	85 909	103 258
- Dividendes		65 599	65 599	79 998	79 998	95 728
- Revenus des titres OPCVM		1 163	1 163	5 911	5 911	7 530
Revenus des placements à terme	4.2	3 883	9 018	2 971	7 388	19 806
Total des revenus des placements		70 645	75 780	88 880	93 297	123 064
Charges de gestion des placements	4.3	-9 486	-18 460	-9 726	-18 805	-38 379
Revenus nets des placements		61 159	57 320	79 154	74 492	84 685
Autres charges d'exploitation	4.4	-17 118	-33 905	-19 396	-38 515	-67 220
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		44 041	23 415	59 758	35 977	17 465
Régularisation du résultat d'exploitation	43	43	-384	1 453	1 645	-609
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE LA PÉRIODE		44 084	23 031	61 211	37 622	16 856
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-43	384	-1 453	-1 645	609
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		113 977	-8 044	108 111	157 227	82 590
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		129 196	378 836	41 652	49 317	33 584
Frais de négociation		-9 648	-14 084	-474	-963	-2 171
SOMMES NON DISTRIBUTIBLES		233 525	356 708	149 289	205 581	114 003
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	277 566	380 123	209 047	241 558	131 468

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Période du 01/01 au 30/06/2008	clos le Exercice 31 décembre 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	44 041	23 415	59 758	35 977	17 465
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	113 977	-8 044	108 111	157 227	82 590
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	129 196	378 836	41 652	49 317	33 584
	Frais de négociation	-9 648	-14 084	-474	-963	-2 171
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-16 839	-16 839	-25 078	-26 882	-26 882
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	1 678 600	3 804 100	2 309 900	2 309 900	6 210 900
	- Régularisation des sommes non distribuables	-325 650	-839 759	-491 227	-491 227	-1 341 669
	- Régularisation des sommes distribuables	-10 607	-384	17 600	17 600	-608
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-1 680 700	-3 795 500	-2 062 700	-2 302 700	-6 424 600
	- Régularisation des sommes non distribuables	323 444	824 501	418 558	480 603	1 283 825
	- Régularisation des sommes distribuables	10 595		-16 148	-15 955	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	256 409	356 242	359 952	212 897	-167 566
ACTIF NET	En début de période	2 592 606	2 492 773	2 513 285	2 660 340	2 660 340
	En fin de période	2 849 015	2 849 015	2 873 237	2 873 237	2 492 773
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	33 718	33 611	33 348	35 748	35 748
	En fin de période	33 697	33 697	35 820	35 820	33 611
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	76,891	74,165	75,365	74,419	74,419
	En fin de période	84,548	84,548	80,213	80,213	74,165
	TAUX DE RENDEMENT	9,96%	14,00%	6,43%	7,79%	0,67%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 2^{ème} TRIMESTRE 2009

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est au 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 27 bis, rue du Liban - 1002 Tunis.

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2009, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2009	Plus ou moins-values potentielles	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 707 398	1 995 961	288 562	70,06	2,36
- AMEN BANK	4 636	185 856	178 973	-6 884	6,282	0,055
- ATL	15 000	58 220	61 245	3 025	2,150	0,088
- ATTIJ BANK	7 858	135 943	143 401	7 457	5,033	0,026
- BNA	16 500	138 871	152 906	14 035	5,367	0,083

- BT	2 000	61 936	184 892	122 956	6,490	0,027
- BTE (ADP)	6 500	173 797	199 160	25 363	6,990	0,144
- ESSOUKNA	29 241	141 713	137 286	-4 426	4,819	0,973
- MONOPRIX	1 600	206 265	225 346	19 081	7,910	0,087
- POULINA	10 342	61 535	70 026	8 491	2,458	0,006
- SFBT	10 000	98 015	115 620	17 605	4,058	0,018
- SIMPAR	3 000	54 976	89 025	34 049	3,125	0,429
- SIMPAR NG	750	19 980	20 655	675	0,725	0,107
- SOTUMAG	15 000	26 370	25 650	-720	0,900	0,167
- STAR	1 500	181 143	225 090	43 948	7,901	0,065
- TLNG09	154	3 423	3 650	227	0,128	0,003
- TPR	20 625	107 019	113 417	6 398	3,981	0,064
- TUNISAIRE	20 000	52 337	49 620	-2 717	1,742	0,021
OPCVM :		126 487	137 199	10 712	4,816	-
- CONFIANCE FCP	500	50 000	55 468	5 468	1,947	-
- POS	250	26 487	25 525	-962	0,896	-
- PROGRES FCP	500	50 000	56 207	6 207	1,973	-
Droits :		118 508	125 813	7 305	4,416	0,118
- ABDA381/27	2	1	1	-	0,000	0,000
- BNA09	24 000	19 200	26 160	6 960	0,918	0,024
- BNDS9	14 000	6 720	7 000	280	0,246	0,014
- BTDA9	2 000	92 340	92 600	260	3,250	0,002
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		1 952 393	2 258 972	306 579	79,290	2,481

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre d'acquisition	Prix	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2009	% actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	643	643 000	1 314	644 314	22,62
Total en Dinars		643 000	1 314	644 314	22,62

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 901	9 433	8 595
Dépositaire (BNA)	585	293	296
Total en Dinars	9 486	9 726	8 891

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
Commissaire aux comptes	2 949	2 347	8 267
Conseil du Marché Financier (CMF)	233	184	199
Rachats en Bourse	38 214	9 022	-
Autres	3 986	14 150	21 745
Total en Dinars	45 382	25 703	30 211

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
Capital début de période :			
- Montant	3 361 100	3 574 800	3 574 800
- Nombre de titres	33 611	35 748	35 748
- Nombre d'actionnaires	181	196	196

Souscriptions réalisées :			
- Montant	3 804 100	2 309 900	6 210 900
- Nombre de titres	38 041	23 099	62 109
Rachats effectués :			
- Montant	-3 795 500	-2 302 700	-6 424 600
- Nombre de titres	37 955	23 027	64 246
Capital fin de période :			
- Montant	3 369 700	3 582 000	3 361 100
- Nombre de titres	33 697	35 820	33 611
- Nombre d'actionnaires	171	185	181

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-885 172	-941 331	-941 331
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	114 003	138 850	138 850
Sommes non distribuables de la période en cours :	341 450	194 958	56 159
- Résultat non distribuable de la période en cours	356 708	205 581	114 003
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-839 759	-491 227	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	824 501	480 604	1 283 825
Total en Dinars	-543 722	-746 373	-885 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	23 415	35 977	17 465
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-384	1 645	-609
Total en Dinars	23 031	37 622	16 856

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Dividendes des actions	65 599	79 998	95 728
Revenus des titres OPCVM	1 163	5 911	7 530
Total en Dinars	66 762	85 909	103 258

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus du compte placement BNA	3 883	2 971	19 806
Total en Dinars	3 883	2 971	19 806

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Rémunération du gestionnaire	9 192	9 433	37 199
Rémunération du dépositaire	294	293	1 180
Total en Dinars	9 486	9 726	38 379

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Primes et indemnités	9 474	9 448	38 000
Jetons de présence	3 357	3 357	13 500
Redevance CMF	657	674	2 657
Honoraires	1 995	1 938	7 796
Autres	1 635	3 979	5 267
Total en Dinars	17 118	19 396	67 220

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	44 041	59 758	17 465
Résultat non distribuable (*)	233 525	149 289	114 003
Total en Dinars	277 566	209 047	131 468

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Variation des plus ou moins-values potentielles	113 977	108 111	82 590
Plus ou moins-values réalisées	129 196	41 652	33 584
Frais de négociation	-9 648	-474	-2 171
Total en Dinars	233 525	149 289	114 003